

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 12 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 8 dossiers sur 23.

Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:

- L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
- Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.
- À la suite de l'observation de 3 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.

Pendant ma visite, à l'arrivée tous les enfants mangent leur collation calmement. Par la suite chaque groupe fait une activité quotidienne. Le groupe des 4 ans fait un rappel des règlements de la garderie, l'autre un bricolage de papillon.

Les éducatrices sont calmes et à l'écoute des enfants.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 avril 2023

Date

original signé par
Joanne Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 avril 2023

Date